

Procès-verbal
du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau
du 06 juin 2023 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 24

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT (*présent jusqu'au point VI – Programme Flottes Faibles Émissions*), M. Éric BRINGEL, M. Daniel DIETMANN, M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude GEIGER, M. Claude GENTZBITTEL, M. Nicolas HOLLEVILLE, Mme. Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, Mme. Bernadette SCHLIENGER, M. Fabien ULMANN, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND jusqu'à 19H00, M. Jean-Claude COLIN, M. Gilles FREMIOT, M. Germain GOEPFERT, M. ÉRIC GUTZWILLER, M. Nicolas JANDER, M. Christian LERDUNG, Mme. Régine RENTZ, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER.

Excusés : 12

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Jean Rodolphe FRISCH, M. Paul MUMBACH, M. Pascal SOMMERHALTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND à partir de 19H00, Mme Doris BRUGGER, M. Hugues DURAND, M. Christian GRIENENBERGER, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, M. Jean-Claude SCHIELIN, M. Rémi SPILLMANN, M. Dominique SPRINGINSFELD.

* *Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sundgau : M. Fabien ITTY, M. Joseph-Maurice WISS.

Invité permanent : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Le Président ouvre la séance à 18H40 et présente l'ordre du jour.

I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

II. Parcours Art et Nature STUWA 7^{ème} édition

2.1. **Information** : Point d'étape sur les deux résidences

2.2. **Information** : Inauguration des œuvres le samedi 10 d'artistes juin à Hirsingue

2.3. **Information** : Les expositions du FRAC

III. Programme européen LEADER

3.1. **Information** : Point d'étape sur les engagements et les paiements du programme 2014-2022

3.2. **Délibération** : Signature de la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 entre l'autorité de gestion régionale et le GAL Sundgau-3Frontières

3.3. **Information** : Organisation de l'équipe LEADER du GAL Sundgau-3Frontières

IV. Projet Alimentaire Territorial

4.1. **Délibération** : Mandat à l'association « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace » en vue du dépôt d'une candidature à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires

V. Mission de récolement des constructions : lancement du sondage et point d'étape

VI. Programme Flottes Faibles Emissions

6.1. **Information** : Rappel de la démarche

6.2. **Information** : Etapes finalisées et à venir

VII. Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

7.1. **Information** : Livraison de la mallette pédagogique « PEDAGOV' »

VIII. Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus

IX. Décision modificative n° 1 du budget principal du Pays du Sundgau

Point I. : Adoption du Procès-verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 a été envoyé aux membres du Conseil Syndical le 15 avril 2023.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques à ce sujet.

Personne ne demande la parole.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

Point II. : Culture – STUWA 2023

1. **Point d'information** : Étape sur les résidences en cours

Le Président introduit le sujet en rappelant que STUWA questionne les enjeux du développement durable et des transitions par le prisme de l'art, ce qui permet d'aborder ces sujets sous un angle original. Il passe ensuite la parole à Madame Fabienne BAMOND, Vice-présidente en charge du parcours art et nature.

Mme Fabienne BAMOND fait un rappel du nouveau format de cette 7ème édition :

- Une **thématique** forte : le patrimoine textile
- Une seule **commune d'accueil** : Hirsingue
- Moins d'**artistes** invités, mais un temps de présence beaucoup plus long sur le territoire :
 - 2 artistes, contre 4 ou 5 les années précédentes,
 - 6 semaines de résidence sur place, contre quelques jours seulement les années précédentes,

- Un engagement fort de l'**entreprise Emanuel Lang** à Hirsingue : l'entreprise ne fait pas que fournir des matériaux textiles, elle accueille l'artiste Jamila WALLENTIN quotidiennement, pour qu'elle réalise ses recherches sur les techniques de filage et de tissage aux côtés des salariés. L'entreprise a pu ouvrir ses portes à l'artiste pour lui permettre un échange direct avec les salariés.
- L'organisation d'**ateliers pédagogiques** : L'artiste Céline DELABRE anime des ateliers d'impression sur tissu aux collèges de Hirsingue, de Dannemarie (élèves de 2 classes de 4^{ème}) et à la MJC d'Altkirch (tout public / intergénérationnel).
- Un **partenariat culturel** avec le FRAC Alsace (Fonds régional d'art contemporain basé à Sélestat) : Le FRAC Alsace a accompagné le Pays du Sundgau dans la conception de cette 7^e édition et organise des expositions liées à la thématique textile dans plusieurs lieux à vocation culturelle du Sundgau avec des œuvres de son fonds.
- Un **partenariat financier** avec la CeA grâce au plan de rebond culturel.

Mme Fabienne BAMOND remercie les artistes pour leur engagement sur le territoire. Elle souligne que Jamila WALLENTIN et Céline DELABRE ont pu construire de belles relations humaines avec les employés de l'entreprise Emmanuel LANG ainsi qu'avec le personnel des équipes techniques de la Commune d'Hirsingue. Elle tient à souligner le précieux soutien de la commune d'Hirsingue tout au long de cette édition.

Mme Fabienne BAMOND remercie également la Collectivité européenne d'Alsace qui soutient financièrement le projet dans le cadre du dispositif « Rebonds Culturels ».

Elle rappelle la chronologie des grandes étapes de cette septième édition de STUWA.



Madame Fabienne BAMOND présente les deux artistes de cette édition. Mme Jamila WALLENTIN et Mme Céline DELABRE sont toutes deux basées à Strasbourg et découvrent le Sundgau grâce à STUWA.

Elles sont logées en gîte à Hirsingue et à Hirtzbach et ont également été accueillies dans l'appartement du Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch.

La commune de Hirsingue leur met à disposition un espace au sein des ateliers municipaux. Leurs œuvres seront exposées au Parc Nature à Hirsingue (en face du COSEC).

Madame Fabienne BAMOND présente les deux résidences de créations qui se déroulent dans le cadre de STUWA.

Résidence de création artistique de Mme Jamila WALLENTIN :

- **Recherches textiles** réalisées auprès des salariés d'Emanuel Lang,
- Création d'une **œuvre** sur le thème de la déconstruction d'une trame de tissu. L'œuvre sera exposée entre deux plaques de verre.

L'œuvre sera exposée pour un minimum de trois ans à Hirsingue.

Résidence de création artistique et pédagogique de Mme Céline DELABRE :

- Conception et animation d'**ateliers d'impression sur tissu** sur le thème du blason : Céline DELABRE propose un travail sur la définition de l'identité des élèves et la représentation de soit ainsi que de son environnement. Les participants découvrent les techniques d'impression sur tissu (création de tampons et de gravures). L'atelier à la MJC d'Altkirch a regroupé des familles et eu beaucoup de succès.
- Création d'un arbre de mai. Cet arbre rappelle la venue du printemps. Céline DELABRE prévoit de créer un arbre de mai en imprimant elle-même des bandes de tissu. Une œuvre poétique pour célébrer l'arrivée du printemps.

2. Information : Inauguration du 10 juin 2023

Le Rendez-vous est fixé pour le samedi 10 juin à 10h30 au Parc Nature à Hirsingue (face au COSEC). Mme Fabienne BAMOND remercie la commune d'Hirsingue pour l'aide aux installations de cette journée et pour l'apéritif que la collectivité offre aux participants.

Programme :

10h30 – 11h00 **Discours** d'accueil (élus + partenaires).

11h00 – 11h30 Présentation de **l'œuvre de Jamila Wallentin**.

11h30 – 12h00 Présentation de **l'œuvre de Céline Delabre**.

12h00 – 12h30 **Apéritif** offert par la Commune de Hirsingue.

12h30 **Procession** de Céline Delabre avec des élèves de ses ateliers blasons vers le **Dorfhüs**, où seront exposés l'ensemble des blasons créés.

12h30 – 17h00 **L'exposition des blasons** au Dorfhüs reste accessible toute l'après-midi.

A noter :

- La Commune de Hirsingue et Emanuel Lang installeront des panneaux dans le parc présentant l'histoire de l'usine avec des photos d'archives.

- Un fléchage est prévu entre le parc et le Dorfhüs (10min à pied).
- Nous prévoyons une captation audio de l'inauguration (diffusée en direct) par Radio Quetsch.

3. Point d'information : Les expositions du FRAC

Madame Fabienne BAMOND présente les cinq expositions du FRAC Alsace autour de la thématique textile organisées en simultané sur le territoire :

Public scolaire :

- Collège Jean Paul de Dadelsen à Hirsingue, **jusqu'au 3 juillet 2023** :
Une exposition qui évoque le corps et son absence.
- Collège Jean Monnet de Dannemarie, **jusqu'au 5 juillet 2023** :
Une exposition qui traite de l'espace intérieur domestique.

Grand public :

- Médiathèque du Sundgau à Altkirch, **jusqu'au 6 juillet 2023** :
Une exposition d'œuvres photographiques qui aborde la question de l'éphémère et du temps qui passe.
- Médiathèque de Dannemarie, **jusqu'au 5 juillet 2023** :
Une exposition consacrée au vêtement et aux accessoires liés au corps.
- Au Mémorial de Haute-Alsace à Dannemarie, **jusqu'au 25 septembre 2023** :
Une exposition inspirée de l'univers militaire.

Mme Fabienne BAMOND remercie tout particulièrement Judith OTT et David RIGOULOT pour l'organisation de ces expositions.

Organisation :

Le FRAC Alsace prête gratuitement ses œuvres.

Le Pays du Sundgau gère le transport des œuvres, supervise l'organisation et la contractualisation avec les lieux d'accueil, et la communication.

4. Point d'information : Premier Bilan de cette nouvelle formule de STUWA

Madame Fabienne BAMOND propose un bilan de cette nouvelle formule Stuwa.

Les éléments positifs

- ✓ **Une présence plus longue des artistes** permet **une réelle intégration des artistes dans leur commune / entreprise d'accueil**, avec la naissance de collaborations fortes : très importante implication des salariés d'Emanuel Lang (transmission des connaissances), des agents techniques de la commune de Hirsingue (transport de matériaux pour les artistes, échanges sur la faisabilité technique de leur œuvre).
- ✓ **Une seule commune d'accueil** permet à la fois **d'amplifier l'implication des élus et agents de la commune** autour des artistes et de STUWA en général, mais aussi de **créer un événement plus dense et plus ciblé pour l'inauguration des œuvres**.
- ✓ **Une révision complète des contrats d'artistes** : les conventions sont dorénavant signées par les artistes, la commune d'accueil, les lieux d'accueil (entreprise, écoles) et le Pays du

- Sundgau, **pour une meilleure lisibilité des obligations de chacun et de l'avenir des œuvres** (entretien, surveillance et démontage éventuel).
- ✓ **L'organisation d'ateliers pédagogiques** permet d'**atteindre de nouveaux publics** (scolaires + intergénérationnel, grâce à l'atelier de la MJC)
 - ✓ **Rencontres régulières avec des acteurs culturels du territoire** (CRAC à Altkirch, FRAC Alsace, MJC Altkirch, professeurs d'arts plastiques des collèges participants, documentalistes, ...) qui permettent **une meilleure compréhension de l'esprit STUWA et de nouvelles pistes de partenariats / collaborations** pour les futures éditions.

Madame Fabienne BAMOND expose également des éléments qui seraient à reconsidérer pour les prochaines éditions : une résidence de 6 semaines est longue mais il n'est peut-être pas judicieux de l'organiser en une seule tranche. Il pourrait être bénéfique de distinguer un temps de recherche et un temps de production.

Les résidences longues nécessitent de trouver des gîtes pour plusieurs semaines consécutives et de gérer le transport des artistes au quotidien, ce qui mobilise beaucoup de temps pour l'agent en charge de l'évènement. La multiplicité des lieux d'exposition a également été facteur de complexité en termes d'organisation. A l'avenir, un seul lieu semblerait préférable.

Le Président remercie Madame Fabienne BAMOND. Il propose à l'assemblée qu'un bilan soit fait sur cette nouvelle édition Stuwa lors du prochain Conseil Syndical. L'objectif sera d'échanger autour du format des éditions à venir au regard des réalisations de cette année.

Point III. : Programme européen LEADER

Le Président propose à M. Gérard LANDEMAINE, Président du Groupe d'Action Locale (GAL) Sundgau-3Frontières, de présenter l'état d'avancement du programme LEADER 2014-2022 qui est en cours.

1. Point d'information : État d'avancement du programme

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie le Président et rappelle que le GAL Sundgau-3Frontières doit respecter des objectifs annuels d'engagement (= convention signée entre le porteur de projet, le GAL et la Région) et de paiement (= subvention versée au porteur de projet) des dossiers.

Si le GAL ne parvient pas à remplir ces objectifs, une partie de son enveloppe financière pourrait lui être retirée pour l'orienter vers d'autres mesures du FEADER gérées par la Région Grand Est.

Monsieur Gérard LANDEMAINE présente les objectifs demandés par la Région Grand Est aux GAL et qui sont à atteindre chaque année jusqu'à la fin du programme LEADER 2014-2022. Il rappelle que la Région est l'autorité de gestion compétente pour les fonds européens.

Objectifs	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025
Engagements	1 283 429 €	1 746 363 €	1 931 536 €	
Paielements	891 050 €	1 135 870 €	1 441 896 €	1 931 536 €

Monsieur Gérard LANDEMAINE présente l'état d'avancement des engagements pour le GAL Sundgau-3F :

Objectifs	Montant à atteindre pour le 30/06/2023	Montant engagé au 26/05/2023 (validé ou en cours)	Montant restant à engager pour le 30/06/2023	Montant programmé prêt à engager	Montant des dossiers « bloqués »
Engagements	1 746 363 €	1 607 444 €	138 919 €	101 453,16 €	94 460,45 €

Sur les 101 453,16 € de dossiers prêts à engager, 98 453,16 € sont en cours de signature par le bénéficiaire ou de supervision par la Région. Si l'on déduit ces dossiers qui devraient être engagés au 30 juin 2023, il manquerait 37 465,84 € pour atteindre l'objectif d'engagements pour l'année 2023.

Ce déficit est lié au fait que des réserves subsistent pour certains dossiers programmés en avril, concernant notamment les cofinanceurs des projets.

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie le Président du Pays du Sundgau, M. Nicolas JANDER, qui a permis par sa mobilisation de proposer au vote une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour un projet de la « Société d'Histoire du Sundgau » soutenu par la CeA. Le vote de cette subvention était initialement prévu pour le mois de septembre par la CeA. L'avancée du calendrier devrait permettre d'atteindre l'objectif d'engagement du GAL Sundgau-3F pour le 30 juin 2023.

Le Président précise qu'en effet, dans le cadre de sa Vice-présidence à la CeA, il a proposé au Comité Territorial Sud de se prononcer sur le projet porté par la « Société d'Histoire du Sundgau » avec un « vote sur table » afin d'accélérer le processus. Ce vote était initialement prévu pour la rentrée de septembre ce qui n'aurait pas permis d'atteindre les objectifs d'engagement du GAL fixé par la Région Grand Est pour le 30 juin. Le Président souligne que les conséquences financières auraient été importante pour la « Société d'Histoire du Sundgau » puisque le montant de la subvention programmé aurait été restitué à l'autorité de gestion qui l'aurait affecté sur d'autres fonds européens. En effet, si l'objectif d'engagements n'est pas atteint, le montant qui n'aura pas été engagé sera retiré de l'enveloppe du GAL et réorienté vers d'autres dispositifs.

Monsieur Gérard LANDEMAINE précise que ce n'est pas l'Union Européenne qui impose ces exigences en termes de montants à engager par les GAL mais qu'il s'agit d'un choix de la Région Grand Est pour s'assurer que chaque GAL consomme bien l'enveloppe qui lui est dédié avant la fin du programme LEADER en cours qui s'achèvera au 31 décembre 2024. Il considère que si cette règle peut se comprendre pour un GAL qui serait loin d'atteindre la consommation de son enveloppe, il est nécessaire que les services de la Région Grand Est fassent preuve de discernement en considérant comme acté les dossiers qui sont déjà programmés et pour lesquels le dépassement de la date du 30 juin 2023 pour l'engagement juridique est lié à des temps administratifs incompressibles. Il indique que pour le GAL Sundgau-3F, les dossiers qui ne pourraient pas être engagés juridiquement au 30 juin 2023 le seraient quelques semaines plus tard et que dans ce cas, appliquer des sanctions financières sur l'enveloppe du GAL Sundgau-3F serait incompréhensible et lourd de conséquence pour les porteurs de projets qui attendent sur leur subvention LEADER. M. Gérard LANDEMAINE rappelle qu'une telle décision

signifierait en effet une perte de subvention directe pour les porteurs de projets concernés alors que leurs dossiers seraient prêts à être engagés dans les semaines qui suivent. Il souligne également que plusieurs dossiers ont été transmis aux services concernés mais que les retours ont duré plusieurs semaines et parfois plusieurs mois ce qui est donc un frein pour atteindre les objectifs édictés. Dans ce cas, l'objectif initial de ces mesures qui visent à éviter de retourner de l'argent par l'autorité de gestion régionale à la Commission Européenne serait contreproductive puisque cet argent sera de toute façon attribué aux porteurs de projets concernés avant la fin du programme.

M. Gérard LANDEMAINE rappelle aussi que le GAL Sundgau-3F a bénéficié d'un abondement de 600 000 € en récompense d'une bonne consommation de l'enveloppe initiale et pour assurer la période dite de transition il y a seulement deux ans. Il indique que la mobilisation des élus et des agents administratifs a permis d'utiliser cet abondement en un temps record tout en construisant en parallèle la candidature 2023-2027. Pour la dernière année du programme 2014-2022, le Pays du Sundgau a aussi recruté un gestionnaire comme recommandé par les services de la Région Grand Est. Il indique que dans ce contexte, l'engagement complet de l'enveloppe sera assuré pour l'échéance de 2024 et qu'une pénalité financière pour non atteinte de l'objectif intermédiaire d'engagement au 30 juin 2023 ne saurait trouver d'explications.

Monsieur Gérard LANDEMAINE précise également que le Plan de Développement Rural (PDR) Alsace (*qui fixe les règles de gestion du programme européen FEADER, dont LEADER fait partie, et qui s'applique toujours jusqu'à la fin du programme 2014-2022 en cours*) a fixé à 5% le montant du programme FEADER octroyé pour LEADER, soit le minimum légal imposé par le règlement européen. Il indique que d'autres Régions françaises avaient fait le choix de d'inscrire un montant plus élevé pour LEADER en puisant davantage de FEADER. Monsieur Gérard LANDEMAINE questionne ainsi le respect de cette règle des 5% minimums affectés à LEADER dans le montant global du FEADER si des rétrocessions sont demandées par l'autorité de gestion aux GAL pour alimenter d'autres fonds européens. Monsieur Gérard LANDEMAINE indique que les règles européennes peuvent être compliquées mais que les échelles nationales et régionales peuvent aussi contribuer à alourdir le fonctionnement du programme LEADER. Il souligne l'importance de travailler en bonne intelligence avec les services de la Région afin que l'esprit de la règle, qu'il rappelle comprendre pour utiliser au maximum les enveloppes de fonds européens, prenne le pas sur le strict respect de ces critères intermédiaires.

M. Gilles FREMIOT précise que l'objectif premier de la Région Grand Est, c'est de permettre la consommation complète des enveloppes de fonds européens disponibles sur le périmètre régional et de ne rien retourner à la Commission Européenne. Il indique que la Région Grand Est s'investit pour que ces fonds ruissellent sur les territoires du Grand Est et servent les acteurs des territoires. D'où un travail d'accompagnement engagé pour favoriser cette consommation des crédits qui est toujours un challenge en fin de programmation. Il précise qu'il conviendra d'appréhender la situation de chaque GAL mais qu'il ne serait pas judicieux de ne pas anticiper des rétrocessions dans le cas où la situation à une année et demi de la fin de la programmation laisse présager une impossibilité à utiliser une enveloppe. M. Gilles FREMIOT dit comprendre les inquiétudes exprimées à la lecture des objectifs fixés mais confirme que les équipes de la Région sont mobilisées pour favoriser un accompagnement utile aux territoire qui en ont besoin pour utiliser leurs enveloppes et qu'au vu des chiffres présentés par le GAL Sundgau-3F, il sera vigilant pour qu'il n'y ait pas de rétrocessions demandées au 30 juin 2023 s'il venait à manquer 8 ou 10 000 € puisque ces montants seraient affectées dans les semaines qui viennent.

État d'avancement des paiements :

Objectifs	Montant à atteindre pour le 30/06/2023	Montant payé au 01/03/2023	Montant restant à payer pour le 30/06/2023	Montant en cours de paiement	Montant à venir / à instruire
Paiements	1 135 870 €	1 123 707,60 €	12 162,40 €	24 800,34 €	57 926,07 €

→ Ainsi, en comptant les dossiers en cours de paiement, le GAL devrait dépasser les objectifs de paiements de **12 637,94 €** d'ici le 30 juin 2023.

2. Délibération : Signature de la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 entre l'autorité de gestion régionale et le GAL Sundgau-3Frontières

Le Président indique que suite à la Commission Permanente de la Région Grand Est du 24 mars 2023, la candidature du GAL Sundgau-3F au programme LEADER 2023-2027 a été retenue. Une enveloppe de 1 096 027 € lui a ainsi été attribuée afin de soutenir de nouveaux projets sur le territoire. Celle-ci est destinée à soutenir les projets du territoire, ainsi que l'ingénierie dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL sur la période 2023-2027.

Les thématiques au cœur de ce programme 2023-2027 sont « l'économie de proximité », les « transitions », le « bien vivre ensemble », ainsi que les « mobilités durables et la petite logistique de marchandises locales ». La répartition de l'enveloppe entre les fiches-actions est la suivante :

N° et intitulé de la fiche action	Montant FEADER prévisionnel	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des co-financeurs	Total de la dépense publique nationale
Economie de proximité	250 000 €	62 500 €	312 500 €
Transition	182 020,25 €	45 505,07 €	227 525,32 €
Vivre ensemble	250 000 €	62 500 €	312 500 €
Mobilités et petites logistiques de proximité	100 000 €	25 000 €	125 000 €
Coopération	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Animation et fonctionnement du GAL	274 006,75 €	68 501,69 €	342 508,44 €
TOTAL	1 096 027 €	274 006,76 €	1 370 033,76 €

Une convention de mise en œuvre de la stratégie LEADER entre l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) et le GAL doit désormais être signée pour le 31 août 2023 au plus tard, selon les délais réglementaires. Dans ce cadre, il s'agit de valider le portage du GAL par le PETR du Pays du Sundgau, ainsi que la signature par le Président de la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et de la convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'instituer** le GAL Sundgau-3Frontières et **d'accepter** que le PETR du Pays du Sundgau en assure le portage juridique et financier en tant que structure porteuse ;

- **d'autoriser** le Président à signer la convention AGR / GAL (Autorité de Gestion Régionale / Groupe d'Action Locale) relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 pour le GAL Sundgau-3Frontières ;
- **autorise** le Président à signer la convention de partenariat spécifique à la mise en œuvre de LEADER entre la structure porteuse (PETR du Pays du Sundgau) et la structure partenaire (Saint-Louis Agglomération).

3.3. **Information** : Organisation de l'équipe LEADER du GAL Sundgau-3Frontières

Le Président rappelle que par la délibération du 16 mars 2023, le Conseil Syndical a validé la création de deux postes afin de pouvoir mener de front la gestion de la fin de la programmation LEADER 2014-2022 et le lancement du programme LEADER 2023-2027.

L'équipe LEADER au sein du PETR du Pays du Sundgau se compose désormais ainsi :

- une coordinatrice du programme, Madame Laetitia PAJOT,
- une animatrice LEADER, chargée notamment du lancement du programme 2023-2027, de la mobilisation des acteurs et de la communication autour des deux programmes, Madame Charlotte SOUK-ALOUN
- d'un gestionnaire LEADER, chargé de l'instruction des demandes de paiement des bénéficiaires, qui prendra ses fonctions le 12 juin prochain.

Monsieur Gérard LANDEMAINE précise qu'un agent est également employé à 30% de son temps de travail par Saint-Louis Agglomération sur la gestion du programme LEADER, Madame Virginie WALTZ. Il précise que Madame WALTZ a été en congé maternité durant plusieurs mois et qu'elle a repris son poste à la fin du mois de mai. Elle s'occupe du suivi des projets du périmètre de Saint Louis Agglomération mais le temps de son poste dédié au programme LEADER ne permet pas d'assurer la gestion de l'ensemble des dossiers de Saint Louis Agglomération.

Le Président rappelle à l'assemblée que les associations, les entreprises et les collectivités peuvent bénéficier de fonds du programme européen LEADER et que les agents du Pays du Sundgau sont là pour les aider à monter leurs dossiers. Il ajoute que même si la constitution de ces dossier est parfois longue, des financements importants sont au rendez-vous pour les porteurs de projets.

M. Gérard LANDEMAINE indique que ce sont 75 projets ont été aidés entre 2014 et 2022. Il ajoute que le montant des aides LEADER étaient limitées à 50 000 € par projet durant le programme, ce plafond a ensuite été ramené à 20 000 € d'aide par projet en fin de programme pour permettre de financer l'ensemble des projets déposés. L'abondement de 600 000 € a permis de remonter ce plafond à 30 000 € par projet pour terminer le programme.

Le Président remercie Gérard LANDEMAINE pour son expertise et son investissement sur le long terme ainsi que les services pour leur investissement et pour la qualité de leur travail.

Monsieur Fabien UHLMANN demande à Monsieur Gérard LANDEMAINE des exemples de projets qui ont bénéficié de financements LEADER.

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle qu'ils sont nombreux puisqu'il y en a 75 à ce jour. Il cite parmi les projets soutenus quelques exemples :

- Un gîte insolite créé dans une casemate à Sternenberg, projet qui a été sélectionné à l'échelle du Grand Est et qui a concouru pour le prix « LEADER France ».
- la « Société d'Histoire du Sundgau » qui souhaite réaliser un film des sites historiques emblématiques du Sundgau pour mieux les valoriser par un contenu numérique. L'objectif de ce projet est aussi d'intéresser davantage les jeunes aux questions patrimoniales et historiques locales.
- Le lancement d'une place de marché numérique réalisé par la fédération « Sund'Go » qui réunit les sept associations de commerçant du territoire du Sundgau.
- Plusieurs projets à vocation touristiques tel que le financement du Sundgauer Büssli, une navette de bus chargé de faire la liaison entre la gare de tramway de Rodersdorf en Suisse voisine et Ferrette pour faciliter l'accès du Jura Alsacien pour les touristes bâlois, mais aussi la rénovation de gîtes pour contribuer à remédier aux carences du territoire en termes d'hébergements touristiques, ou encore plus récemment l'achat de vélos à assistance électrique pour l'Office de Tourisme du Sundgau.
- L'achat de vélos à assistance électrique pour les brigades vertes du Sundgau.
- La création d'un magasin de producteurs locaux à Hirsingue.
- La rénovation de l'ancienne gare d'Altenach et son aménagement pour accueillir un kinésithérapeute.
- Une mallette pédagogique portée par le Pays du Sundgau pour accompagner les porteurs de projets dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.
- La rénovation d'une grange pour favoriser l'installation d'une activité de réparation d'instruments de musiques.

Monsieur Gérard LANDEMAINE indique que la liste est longue et qu'elle pourrait être envoyée aux Déléguées et Délégués du Conseil Syndical du Pays du Sundgau.

Le Président indique qu'un document contenant la liste des projets soutenus pourra être transmise avec le Procès-verbal du Conseil Syndical.

Point IV. : Projet Alimentaire Territorial

4.1. Délibération : Mandat à l'association « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace » en vue du dépôt d'une candidature à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires

Monsieur Denis NASS relève, en introduction, la situation économique difficile pour de nombreux sundgaviens et qu'une structure comme le PETR doit aussi pouvoir apporter son savoir-faire dans

l'innovation territorial afin d'aider, à sa mesure, les habitants. La Chambre d'agriculture participe aussi à cette dynamique.

Le projet de l'association vise à garantir l'accès de tous à une alimentation choisie, de qualité, saine et durable. L'association propose de créer une **Mutuelle Locale de l'Alimentation** qui assure à chaque public adhérent un montant mensuel dédié aux achats alimentaires dans un réseau de points de vente partenaires.

Il existe un regroupement d'**acteurs alsaciens** dans un **consortium** (Eurométropole de Strasbourg, Université de Haute-Alsace et campus européen Eucor, cercle de comptables, associations locales...) que le Pays du Sundgau a rejoint par la délibération du 16/03/2023.

En rejoignant le consortium, le Pays du Sundgau peut participer techniquement à la recherche de financements en commun, dont l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires* » de la Banque des Territoires.

Le Pays du Sundgau propose de donner mandat à l'association « *Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace* » pour déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « *Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires* » de la Banque des Territoires.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE relève l'intérêt de cette démarche, qui propose d'allier une démarche sociale pour permettre d'accompagner les ménages les plus précaires dans leurs achats alimentaires et de valoriser les productions alimentaires locales. Il demande des précisions sur le fonctionnement de cette association.

Monsieur Denis NASS indique que l'objectif de l'association est de s'inspirer du fonctionnement mutualiste pour créer une initiative locale la plus proche possible de la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation. Trois piliers structurent la démarche :

- Garantir un montant égal à ses adhérents pour accéder aux besoins en alimentation chaque mois.
- Permettre aux adhérents de décider des règles de fonctionnement et des conditions de conventionnement des points de vente dans lesquels le montant reçu pourra être dépensé, et ainsi de peser sur l'offre alimentaire du territoire.
- S'assurer un financement pérenne grâce à des cotisations des adhérents (variables selon leurs ressources), grâce à des cofinancements publics au titre des coopérations avec l'action sociale et la prévention santé, et grâce au cofinancement par les employeurs pour leurs salariés.

Cette dernière question du financement n'est d'ailleurs pas simple, d'où l'objet de la présente délibération visant à déposer un dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt « *Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires* » de la Banque des Territoires.

Madame Marie-Cécile LEY note l'intérêt du dispositif et relève l'importance à ce que le « *Projet Alimentaire Territorial* » du Sundgau puisse s'inscrire dans ce schéma aux côtés des PAT de Mulhouse Alsace Agglomération et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Monsieur Denis NASS complète ces propos en indiquant l'importance d'apporter de la proximité aux actions entreprises dans le domaine alimentaire et sociale même si cette initiative doit encore se structurer.

Monsieur Aurelio TOLOSA s'interroge sur la façon dont sera organisée la micro logistique dans cette initiative.

Monsieur Denis NASS indique qu'il s'agit avant tout de travailler sur le partenariat et que l'organisation inter-entreprise permettra de gagner en efficacité. La question logistique dans sa dimension opérationnelle doit encore être précisée dans la structuration du modèle.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** que le Pays du Sundgau donne mandat à l'association « Pour une Sécurité Sociale de l'alimentation – Alsace » pour qu'elle dépose une candidature, au nom du consortium, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs Territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires,
- **de valider** que le Pays du Sundgau participe au dispositif de Mutuelle de l'Alimentation en Alsace dans les modalités détaillées ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

Point V. Mission récolement des constructions

Le Président rappelle en introduction la création d'un service instructeur unique pour les autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2023 à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau. Une concertation engagée entre la Communauté de Communes Sundgau et le Pays du Sundgau a permis d'aboutir à cette configuration. Il ajoute que le service fonctionne bien depuis le 1^{er} janvier 2023 et qu'un bilan sera proposé à l'ensemble des Maires en fin d'année.

Le Président ajoute que d'autres besoins ont émergé dans les réflexions conduites en amont de la construction de ce service dimensionné à l'échelle du territoire et c'est en particulier le cas du récolement, c'est-à-dire le contrôle de la conformité entre les permis déposés au service et les constructions réalisés. Un domaine dans lequel les Maires sont parfois confrontés à des irrégularités de conformité et pour qui il est parfois difficile de piloter les recours adaptés.

Madame Marie Cécile LEY indique que des rencontres avec des services de récolement existants, notamment ceux de l'Eurométropole de Strasbourg et de Metz Métropole ont permis de nourrir la réflexion du Pays du Sundgau. Suite à l'intérêt exprimé par plusieurs Maires du territoire du Pays du Sundgau sur le développement d'un service de récolement chargé de vérifier la conformité entre les permis déposés et les réalisations, le Pays du Sundgau étudie la faisabilité pour construire un tel service.

Un sondage a été envoyé aux communes le lundi 5 juin 2023 pour évaluer précisément l'intérêt des Maires sur la mission de récolement et ainsi préciser le contour du service. Il est en effet nécessaire de pouvoir apprécier la nature du service, sa configuration et son dimensionnement à la lumière des souhaits exprimés par les communes. Madame Marie-Cécile LEY rappelle l'importance pour les communes de répondre à ce sondage afin que le Pays du Sundgau puisse construire un service qui réponde le plus précisément possible aux demandes exprimées.

Elle souligne le fait qu'il ne s'agit pas de proposer un service qui règlera les problèmes de voisinage mais d'assister les communes dans le respect de leurs obligations de récolement liées aux « Établissements

Recevant du Public », aux périmètres soumis à l'avis des « Architectes des Bâtiments de France » ou encore à titre d'exemple aux « Plans de Préventions des Risques ».

Il s'agira aussi, dans la mesure des moyens disponibles, d'apporter un service de récolement à la demande, en dehors des obligations formelles et d'intervenir le cas échéant auprès des pétitionnaires. Les procédures administratives ne sont pas simples et il est important de disposer d'agents formés pour cela. L'accompagnement par un agent sera un plus, en particulier lorsqu'il faudra intervenir auprès du procureur.

Le champ des possibles est large sur cette mission, l'idée n'est pas de proposer un joker à tous les conflits mais avant tout d'apporter une réponse aux obligations des maires.

A l'offre de service proposée par le Pays du Sundgau, il y aura une proposition de financement, où les maires sont invités à faire des propositions dans le cadre de ce sondage.

Monsieur Joseph-Maurice WISS s'interroge sur le calendrier d'intervention de cet agent dans un projet de construction. Il demande s'il sera présent dès le démarrage du chantier ou à la fin de la construction.

Monsieur Sébastien KERN indique qu'il s'agira de suivre la réalisation tout au long du chantier, afin d'intervenir au plus tôt.

Madame Marie-Cécile LEY précise que la mission de relevé topographique réalisée par le service du cadastre est interrompue depuis 2021. Elle ajoute que les résultats et l'analyse de ce sondage seront présentés au prochain Conseil Syndical.

Monsieur Antoine WAECHTER souligne son intérêt pour la démarche dans la mesure où elle contribue à renforcer le rôle et la crédibilité des documents d'urbanisme. Il ajoute que pour que cela fonctionne, il y a des exigences à apporter à un adossement juridique concret et solide des PLU(i). Il observe que les règlements des nouveaux PLU manquent d'ambitions et sont de plus en plus laxistes qu'auparavant dans la formulation des règles, avec notamment des formules inapplicables. Il estime que le risque de contentieux est ainsi de plus en plus important. Monsieur Antoine WAECHTER plaide pour des règlements précis qui garantissent au maire la possibilité d'appliquer ses choix et de garantir la cohérence d'une certaine harmonie des aménagements et des constructions dans les communes.

Madame Marie-Cécile LEY indique que la rédaction d'une norme n'est pas aisée, que ce soit pour la rendre compréhensible ou lui permettre d'évoluer avec les normes de construction qui elles aussi évoluent régulièrement.

Monsieur Gilles FREMIOT précise que dans l'élaboration des PLUi de la Communauté de Communes Sundgau rien n'est construit sans les maires des communes. Le PLU est intercommunal mais tous les maires sont associés à sa construction, dans la limite des contraintes imposées par l'exercice et des notamment des normes fixées par l'État. Monsieur Gilles FREMIOT demande à Antoine WAECHTER s'il a pu identifier des points précis sur lesquels les Maires ne sont pas associés dans le cadre de l'élaboration de PLUi ou de PLU.

Monsieur Antoine WAECHTER note que les maires parfois désemparés face au nombre de règlements et d'enjeux à prendre en compte pour construire un PLUi. Il note ainsi que dans ce domaine, il y a une information voire une formation à mieux dispenser aux élus.

Monsieur Pierre SCHMITT intervient pour préciser que sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue il n'y a pas de PLUi. Il note en revanche qu'il est en pleine procédure de PLU à Eglingen et que le nombre de demandes exprimées par les services de l'Etat laissent peu de place aux

initiatives du Maire et qu'il est même difficile d'apporter des réponses à la multitude d'attentes exprimées par l'ensemble des personnes publiques associées.

Monsieur Antoine WAECHTER ajoute que les complexités vont augmenter avec la déclinaison de la loi « d'Accélération des Énergies Renouvelables ». Le Préfet va demander aux communes de cartographier les lieux identifiés pour développer des énergies renouvelables en associant une consultation du public, le tout devant être transmis aux services de l'Etat pour novembre 2023.

Monsieur Denis NASS précise que le Pays du Sundgau a déjà mené un travail utile dans le cadre du plan de paysage des énergies du Sundgau et que la structure va adapter l'avancée de la démarche afin qu'elle soit la plus utile aux communes dans cet exercice. Les données produites par le Pays du Sundgau seront à la disposition des communes car c'est tout le rôle du Pays du Sundgau que d'anticiper les évolutions réglementaires afin d'accompagner les collectivités dans leurs mises en œuvre.

M. Fabien UHLMANN note la difficulté de construire un PLUi alors que des Maires de deux communes voisines peuvent avoir une vision radicalement différente de l'urbanisme. Tenant compte de ce postulat il apparaît compliqué de construire une base commune dans un PLUi.

Madame Marie-Cécile LEY profite de cette discussion sur les documents de planification et d'urbanisme pour présenter Madame Clara KUTTLER, nouvellement arrivée au Pays du Sundgau pour réaliser un stage sur le lancement de la révision du SCoT. Madame Clara KUTTLER est actuellement entre sa première et sa seconde année de Master Urbanisme et Aménagement – Intelligence Territoriale.

Elle réalise son second cycle universitaire à l'Université de Lorraine, pôle du Saulcy, à Metz. Université qu'elle a intégré après une licence de démographie à l'Université de Strasbourg.

Madame Marie-Cécile LEY précise que Madame KUTTLER habite le territoire du Sundgau.

Elle précise les prérogatives de son stage :

- **Analyse de la consommation foncière pour 108 Communes d'un SCoT :**
 - Inventaire des données nécessaires et sollicitation des données : couches SIG d'occupation des sols, notamment du bâti, évolution de la population.
 - Etat de l'art des méthodes d'analyses de la consommation foncière.
 - Proposition d'une méthode aux élus en partenariat avec le Directeur.
 - Analyse de la consommation foncière pour 108 Communes entre 2011 et 2021.

- **Commune teste : adaptation des types et formes de bâti avec les objectifs de sobriété foncière dans un contexte rural :**
 - Evaluation du contexte communal.
 - Deux à trois ateliers de concertation avec les élus.
 - Proposition graphique d'un nouveau quartier sobre sur le plan foncier.

Points VI. Programme Flotte Faible Émissions

Le Président indique en introduction que la démarche la « flotte à faibles émissions » réalisée avec le concours des financements de la Région Grand Est et pour lesquelles il remercie Gilles FREMIOT, avancement bien. Le sujet est enthousiasmant dans la mesure où les réflexions débouchent sur la construction d'un plan opérationnel concret pour décarboner les mobilités. Il ajoute que le pilotage de cette étude par le Pays du Sundgau, et réalisé en collaboration avec les deux Communautés de

Communes, permet aux entreprises de ne pas être les victimes collatérales de la mise en place d'une réglementation à venir, à savoir la « Zone Faible Émissions » (ZFE) de Mulhouse Alsace Agglomération. Au contraire, cette démarche en plus d'anticiper les effets de cette réglementation, propose d'associer des entreprises au modèle économique de la station. Ces dernières pourront être parties prenantes si elles le souhaitent, c'est-à-dire actionnaires de la station. Aussi, le Pays du Sundgau a déjà anticipé un accompagnement des entreprises pour les appuyer dans l'élaboration des demandes de subventions leur permettant de remplacer leurs flottes de véhicules thermiques par des motorisations moins carbonées et compatibles avec les critères ZFE. Le Président relève que le fait de conduire cette étude « flotte faible émissions » permettra aussi aux entreprises de bénéficier de subventions pour faire évoluer leurs flottes vers des motorisations plus propres, ce qui est déjà une bonne nouvelle pour les acteurs économiques du territoire du pays du Sundgau. Le Pays du Sundgau est aussi un territoire en avance par rapport aux autres territoires de la Région Grand Est sur le sujet.

6.1. *Information* : Rappel de la démarche

Monsieur Denis NASS explique qu'il faut anticiper les zones à faibles émissions qui se mettent en place (ZFE) autour du Sundgau, notamment celle de Mulhouse Agglomération. Cette anticipation doit permettre renforcer le monde économique, et d'accélérer la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans notre modèle de développement du territoire.

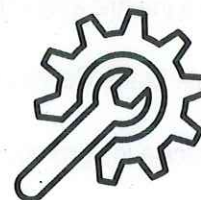
Monsieur Denis NASS rappelle que l'objectif central de l'étude est de mettre en place une stratégie de décarbonation des poids lourds en proposant des scénarios de renouvellement de flottes, d'installations de production d'énergies et d'avitaillement nécessaires pour assurer cette transition.



**DÉMARCHE
OPÉRATIONNELLE ET
COLLABORATIVE**



**PRISE EN COMPTE DES
ENJEUX LOCAUX**
(environnementaux,
économiques...) et des
contraintes techniques



PARTENARIATS/ SYNERGIES
Accompagnement, recherche
de solutions financières (achat
flottes, avitaillement...)

6.2. Information : Etapes finalisées et à venir

DIAGNOSTIC	a permis de faire un inventaire de la flotte de poids lourds à l'échelle du territoire - d'identifier les freins vis-à-vis de la décarbonation des mobilités lourdes à l'échelle du territoire (production, renouvellement de flottes, avitaillement).
ENQUÊTES	ont permis d'identifier les besoins des propriétaires de flottes de poids lourds et des entreprises génératrices de flux.
JOURNEE FFE	A permis de rencontrer les acteurs du monde économique et de communiquer sur la mise en place de la future Zone à Faibles Emissions de Mulhouse et sur le projet FFE.

8 des 11 plus gros acteurs situés dans la partie nord du territoire

Plus de 85% des transporteurs souhaitent l'implantation d'une station multi-énergie sur le territoire.

Plus de 40% des répondants souhaitent renouveler certains de leurs véhicules d'ici à 2025 sans préciser vers quel type de véhicule ils s'orienteraient

LA SUITE...

- 3 ateliers

auprès des entreprises/collectivités intéressé.es sur la décarbonation des flottes et la prise de participation dans la station multi-énergies.

... Présentation des résultats

de l'étude: septembre 2023.

..... Afin de →

- co-construire des scénarios de renouvellement des flottes et de mise en place de stations multiénergies.
- proposer des solutions de renouvellement des flottes économiquement et écologiquement viables pour les entreprises.
- proposer un accompagnement pour le renouvellement de leurs flottes.

Monsieur Denis NASS indique que les énergies cibles sont le gaz, l'électricité mais aussi peut-être à moyen terme l'hydrogène lorsque la technologie sera stabilisée et que les prix deviendront accessibles. Monsieur Denis NASS précise que les travaux de dimensionnement de la station intègrent le fait que des énergies nouvelles puissent être distribuées après la mise en service de la station. Il est nécessaire de travailler sur un modèle de station évolutive compte tenu des rapides avancées technologiques et des volumes de véhicules à fournir qui iront forcément en grandissant.

Monsieur Gilles FREMIOT confirme son soutien au projet au niveau de la Communautés de Communes Sundgau et indique aussi que la Région Grand Est sera présente aux côtés du Pays du Sundgau et des Communautés de Communes pour faire aboutir cette démarche. Il faudra se donner les moyens pour accompagner la distribution de ces énergies, et réfléchir à la manière dont une société de type SAS pourrait voir le jour, avec les communautés de communes, la commune qui hébergera le projet, mais aussi pour que les entreprises deviennent de vrais partenaires et utilisent cette station au plus près de ses capacités de distribution.

Monsieur Denis NASS indique que l'option de créer deux stations est prise en compte, dans une logique de minimisation des risques. Ainsi, la première station pourrait être localisée dans le secteur d'Altkirch et la seconde dans le secteur de Dannemarie.

La démarche devrait être finalisée fin septembre 2023, la décision d'implantation sera alors prise après les ateliers qui sont en cours.

Le Président précise que le but est à la fois de trouver les lieux d'implantations adaptés en vertu des flux de poids lourds et des disponibilités foncières mais aussi d'accompagner les entreprises pour qu'elles décarbonent leurs flottes avec le moins de préjudice possible. Il rappelle que l'étude est une condition nécessaire pour ouvrir un droit au financement pour les entreprises dans l'achat de véhicules aux motorisations compatibles ZFE. L'objectif est d'accompagner les entreprises par rapport à la ZFE, cette dernière étant souhaitable pour améliorer la qualité de l'air et réduire notre empreinte carbone, mais nous devons faire en sorte que les entreprises ne soient pas les seules à payer la facture.

Ce projet de ZFE arrive rapidement, dès la fin d'année 2024, et le rôle du Pays du Sundgau est d'apporter des perspectives technologiques, financières et environnementales.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que le territoire est engagé dans cercle vertueux puisque le Sundgau est en mesure d'alimenter ces stations grâce aux lisiers et fumiers méthanogènes issus de l'élevage.

Le Président précise qu'il y a une incertitude sur le type d'énergie qui sera la plus demandée, d'où l'intérêt d'associer le plus en amont possible les entreprises dans les choix à opérer. Pour le monde agricole, cela représentera aussi de nouveaux débouchés économiques au service du climat.

Monsieur Denis NASS ajoute qu'au-delà des exploitants agricoles, les collectivités territoriales pourront être des acteurs à associer, notamment sur certains produits résiduels tel que les boues de stations d'épurations à valoriser par la pyrolyse. Il ajoute qu'il y a un vrai potentiel pour que le territoire gagne en autonomie.

Monsieur Fabien ULLMANN demande si l'étude intègre l'état actuel de la production de ces énergies sur le territoire.

Monsieur Denis NASS lui confirme ce point.

Monsieur Fabien UHLMANN indique que la majorité des poids lourds qui passent à Seppois le Haut sont immatriculés dans des pays d'Europe de l'est et il s'interroge sur l'intérêt de ces stations pour ces véhicules qui sont sur des transits longs.

Madame Marie Cécile LEY indique qu'il s'agit d'abord d'intéresser les transporteurs locaux et que c'est avec eux que le dimensionnement de la station est construit.

Monsieur Denis NASS complète le propos en précisant qu'il ne s'agit pas d'attirer d'autres poids lourds, mais bien d'accompagner ceux du territoire du Sundgau, même si l'équipement permettra à des véhicules en transit de s'alimenter si besoin.

Points VII. SARE

Monsieur Denis NASS présente Monsieur Robin BROGLÉ, second conseiller SARE. Diplômé ingénieur en thermique des bâtiments à l'Université Technologique de Belfort Montbéliard, il est originaire de Wittersdorf. Monsieur Denis NASS et Robin BROGLÉ présentent ensemble la mallette pédagogique de la rénovation énergétique « PÉDAGOV' ».

Visuel de la mallette fermée :

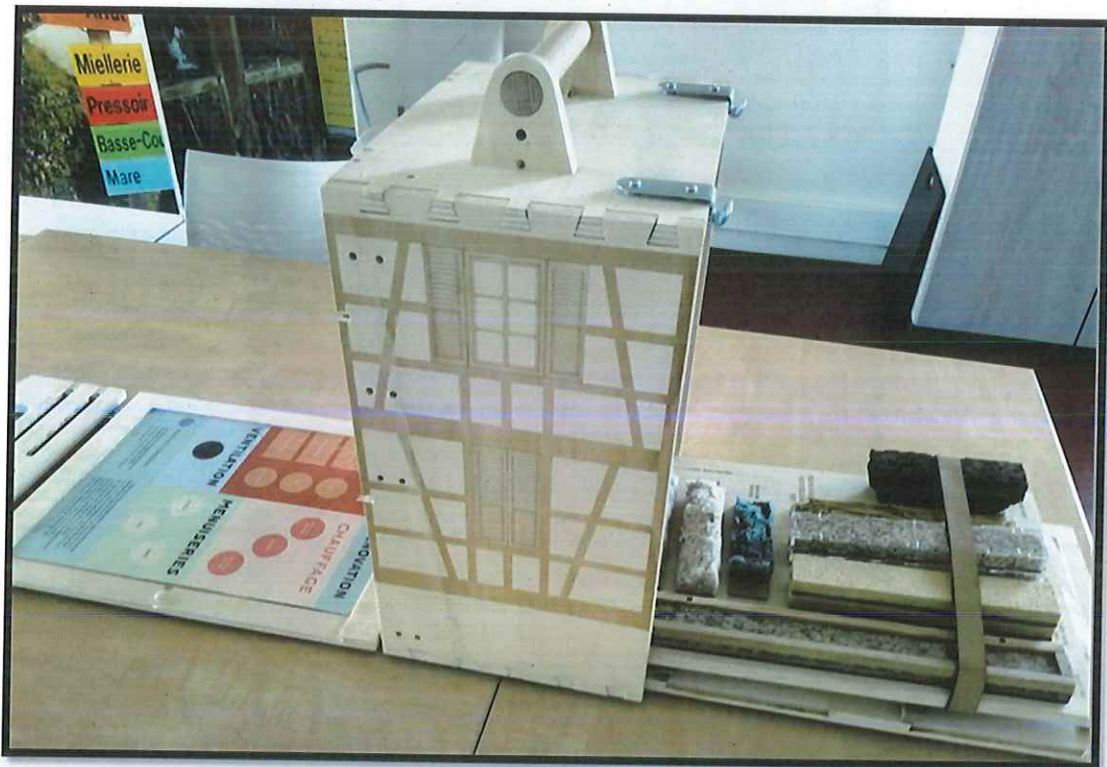


L'objectif du visuel était de se rapprocher du patrimoine bâti existant et actuel dans le Sundgau (maison à colombages), ou figure également le nom du projet avec le logo du Pays du Sundgau et du principal financeur, LEADER.

Monsieur Denis NASS remercie Gérard LANDEMAINE pour l'accompagnement financier du programme Leader sur ce projet. Il indique que cette mallette pourra être utilisée pour valoriser le patrimoine bâti, aider les propriétaires qui rénovent à choisir un type d'énergie pertinente. Monsieur Denis NASS félicite l'artiste qui a réalisé cette mallette car il a su utiliser majoritairement des produits recyclés pour cette réalisation.

Monsieur Denis NASS félicite aussi Robin BROGLE et David RIGOULOT pour leurs investissements. Il précise que le visuel intègre le colombage alsacien, mais qu'il ne promet pas l'isolation par l'extérieur des maisons à colombage. Il remercie enfin l'ensemble des maires pour leur accompagnement au lancement de ce service SARE.

Vue d'ensemble de la mallette ouverte



La mallette possède 2 faces ouvrables :

- La face avant dans laquelle se trouve les éléments de présentation.
- La face arrière qui est plutôt un espace de stockage notamment des matériaux.

Face avant ouverte :



La mallette possède des compartiments amovibles représentant les différents postes de la rénovation énergétique :

- Menuiseries,
- Ponts thermiques,
- Ventilation,
- Système de chauffage et production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS).

A l'intérieur de ces compartiments, on retrouve divers éléments permettant de constituer un visuel représentant un habitat comparable à la maison du particulier.

La mallette possède également des curseurs permettant à l'issue d'un projet d'indiquer le coût des travaux, le confort qui en résulte ainsi que les économies réalisées à l'issue des travaux.



PÉDAGOV': Un logement adaptable



La mallette a pour but de s'adapter au plus grand nombre de conditions possibles. Au fond de chaque étage, il y a des plaques interchangeables qui permettent de s'adapter à un logement réel. Il y a également un toit amovible qui permet de représenter tout type de toitures à isoler.

Arrière de la mallette :



A l'arrière de la mallette pédagogique, se trouve une matériauothèque avec 14 matériaux répartis en 3 familles (synthétique, minérale et biosourcée). Une fois que l'on enlève les matériaux en question, ses caractéristiques techniques se dévoilent comme sa résistance thermique R, sa conductivité thermique λ , son coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ , son énergie grise consommée durant son cycle de vie.

Les déperditions :



Pour introduire le discours d'une rénovation énergétique, des piécettes peuvent être placées pour visualiser là où se situe en moyenne les déperditions :

- Toiture,
- Murs,
- Renouvellement/fuites d'air
- Fenêtres
- Ponts thermiques
- Plancher bas

Cela permet de prioriser les travaux qui génèrent les plus grandes économies d'énergie en fonction des travaux déjà réalisés par les habitants.

Les menuiseries :



Les menuiseries (portes, fenêtres et fenêtres de toit) sont également représentées sur la mallette avec des volets roulants ou battants. Lorsqu'on veut représenter un changement de menuiseries il suffit de la retourner pour la faire apparaître en vert.

Les ponts thermiques



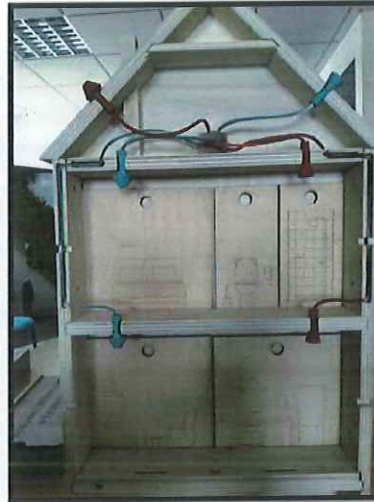
Des flèches en bois indiquent les ponts thermiques les plus communs que l'on peut rencontrer au sein d'un bâtiment :

- Plancher bas/Murs
- Plancher intermédiaire/murs
- Plancher de comble/murs
- Encadrement de portes
- Encadrement de fenêtres
- Conduit de cheminée
- Conduit de ventilation
- Pointe de la toiture

La ventilation



- La ventilation mécanique simple flux



- La ventilation mécanique double flux



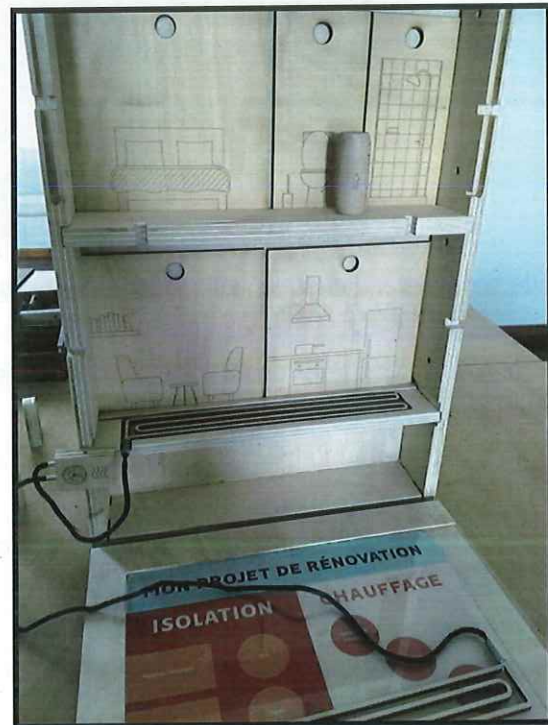
- La ventilation mécanique répartie

Différentes solutions techniques de ventilations peuvent être installées



La démonstration visuel d'une ventilation sert à la compréhension des travaux induit par la mise en place d'une ventilation

Chauffage et eau chaude sanitaire

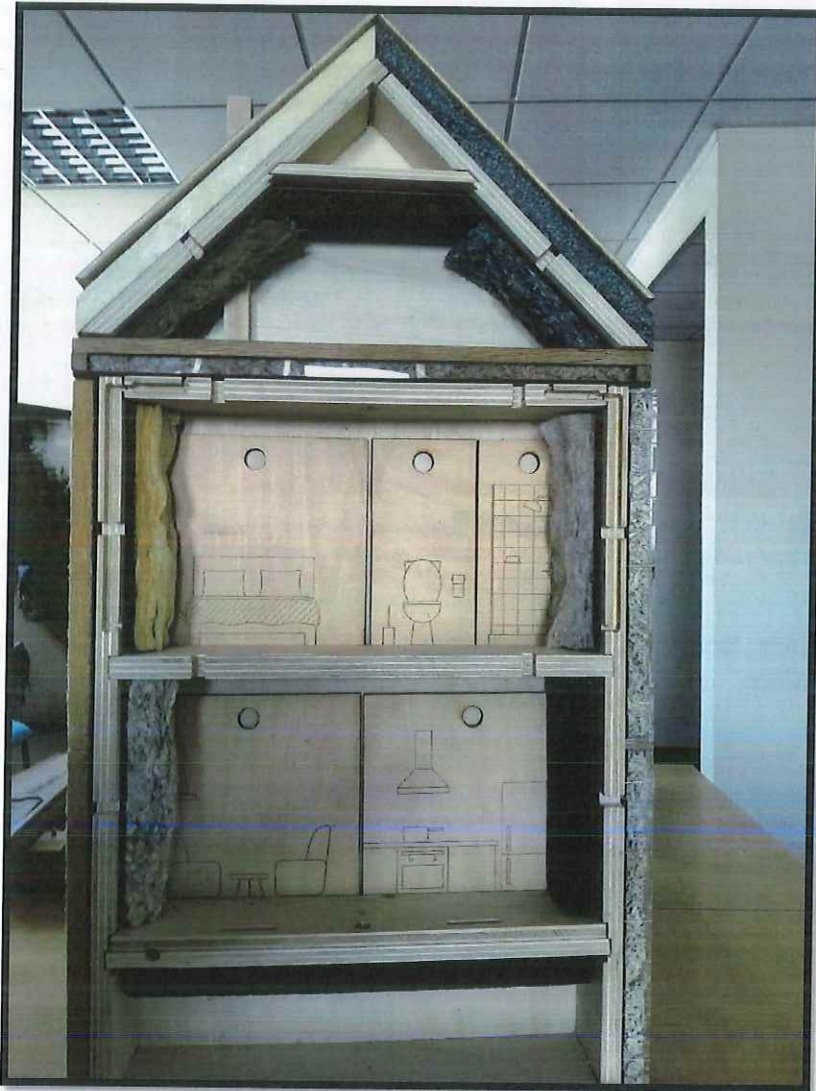


Cette mallette permet également de montrer :

- Les principaux modes de chauffage (fioul, gaz, biomasse et pompe à chaleur),

- Les émetteurs de chaleur (Radiateur et plancher chauffant),
- Les modes de production de l'eau chaude sanitaire.

L'isolation



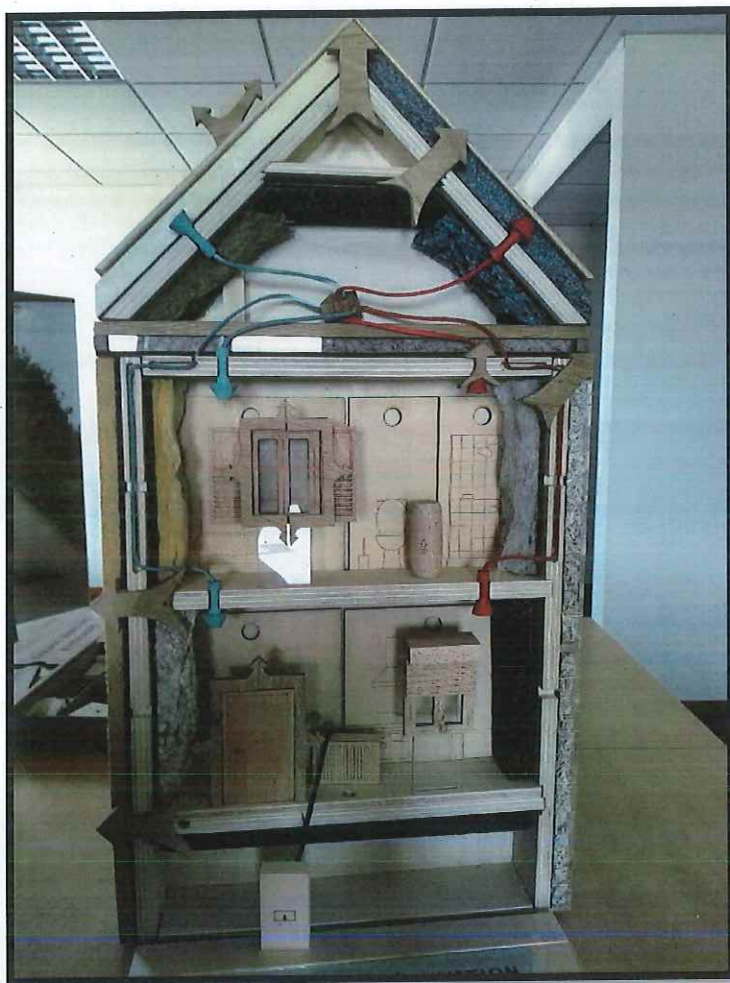
A l'aide de la matériauthèque, les matériaux isolants peuvent être placés à différents endroits. Différentes méthodes d'isolations sont donc présentées.

Pour montrer l'étendu des possibilités offertes par la mallette, tous les matériaux ont été ajouté sur cette photographie.

Pour ne pas perturber le bâti, au niveau structurel ainsi qu'en migration de vapeur d'eau, cela n'est pas recommandé !

L'aspect extérieur de la mallette montre des colombages mais une isolation par l'extérieur n'est pas possible sur un tel bâti.

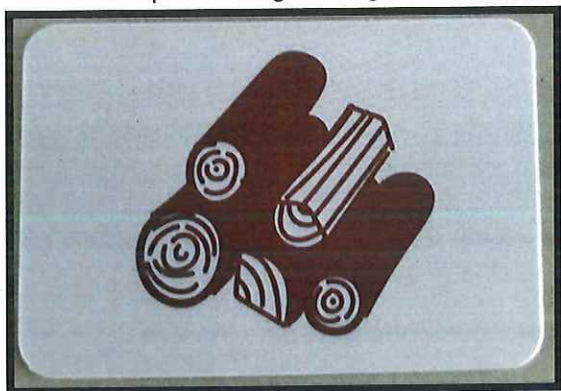
Ensemble des éléments réunis



L'ensemble des éléments précédemment présentés peuvent être associés pour avoir une vision de l'ensemble des postes de travaux qu'implique une rénovation énergétique globale.

Les jeux, exemples

Pour sensibiliser le grand public et notamment les plus jeunes, la mallette présente des jeux sous la forme de cartes. Le jeu présenté ci-dessous concerne les énergies utilisées dans une habitation. Le but est de deviner de quelle énergie il s'agit et ensuite de retourner la carte pour en apprendre davantage.



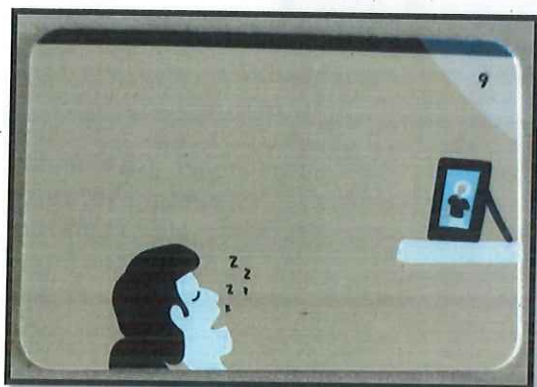
LE BOIS BÛCHE

Le bois bûche est une énergie **renouvelable** issue des forêts. Ce **combustible naturel** est utilisé pour produire de la **chaleur**. La qualité du bois bûche dépend de plusieurs facteurs, comme son **humidité**, qui dégrade la combustion, ou l'**essence** (hêtre, chêne, sapin...) qui libère plus ou moins d'énergie. Ses **rejets en CO2** sont de **13 g/kWh**.



Jeu sur les polluants de l'air intérieur

Un second jeu permet d'identifier les polluants de l'air intérieur. Il fonctionne sur le même principe que le premier : il faut deviner à l'aide de l'image de quel polluant intérieur il s'agit puis retourner la carte pour en savoir plus. Cela permet de montrer l'importance de la ventilation.



RESPIRATION DES OCCUPANTS
Lorsque nous respirons, nous expirons de la **vapeur d'eau** (environ 40 g/h), qui contribue à **augmenter l'humidité ambiante** de la pièce. Nous expirons aussi du **dioxyde de carbone (CO₂)** qui favorise la **somnolence**.

Jeu sur les bonnes pratiques

Des cartes permettent également de recenser les bonnes pratiques pour réduire de façon simple et peu coûteuse ses consommations en énergie.



AJUSTER SA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE
La production d'eau chaude sanitaire consomme une quantité importante d'énergie. Il faut donc vérifier que le **ballon d'eau chaude** soit **bien isolé**. Pour limiter les pertes, la température de l'eau doit être comprise **entre 55 et 60°C** et le **ballon** doit être au **plus proche des points de puisage**.

Jeu sur les isolants

Les cartes présentent les matériaux bruts utilisés dans la fabrication d'un isolant, il faut deviner de quel isolant il s'agit puis retourner la carte pour vérifier. Il est aussi possible de classer les cartes suivant leurs caractéristiques techniques qui sont inscrites sur la carte comme la résistance thermique R, la conductivité thermique λ , le coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ , l'énergie grise consommée durant son cycle de vie.



Le liège permet de fabriquer du **liège expansé**.

Pour une épaisseur de 10 cm :

 R 2,5	   λ 0,04
 μ 20	  2-7

Fiches récapitulatives

Les fiches récapitulatives de taille A3 sont là pour montrer les différentes solutions techniques qu'il est possible de mettre en œuvre sur :

- L'isolation,
- Le chauffage,
- La ventilation,
- L'eau chaude sanitaire,
- Les menuiseries,
- Les émetteurs.

Les avantages et inconvénients ainsi que les points de vigilance sur lesquels il faut porter une attention particulière sont aussi présents sur ces fiches (voir page suivante) :

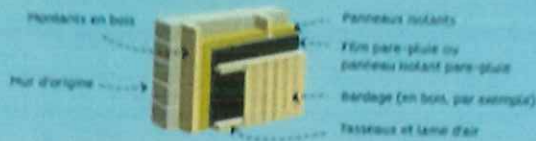
BIEN CHOISIR SON ISOLATION MURS

L'ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

ISOLATION PAR PANNEAUX CALÉS-CHEVILLÉS



ISOLATION ENTRE OSSATURE



LES DIFFÉRENTES FINITIONS

LES ENDUITS

► L'enduit est la solution la plus économe choisie pour des questions de coût (prix et entretien), de moindre épaisseur et d'esthétique plus discrète.

► Les enduits minéraux sont à privilégier pour éviter tout risque de dégradation ou de condensation.

LES BARDAGES

► Les bardages sont souvent préférés pour les façades exposées à la pluie ou pour leur meilleure protection contre les surchauffes.

► Leur fonctionnement est différent mais leur mise en œuvre nécessite dans tous les cas une application toute particulière car cette finition garantit la pérennité de l'isolant.

LES POINTS DE VIGILANCE

L'ISOLANT EXTÉRIEUR DOIT ÊTRE EN CONTACT AVEC LE MUR SUPPORT

► Une lame d'air ventilée entre l'isolant et le mur aurait pour conséquence une non performance donc une inutilité de l'isolant.

VEILLER À LA CONTINUITÉ THERMIQUE ENTRE LES ISOLANTS

► C'est indispensable pour éviter les ponts thermiques et les problèmes associés (déperditions et condensations).

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX MURS ENTERRÉS ET AUX DALLES BASSES

► Il est indispensable de faire descendre un isolant imputrescible, non capillaire et perspirant au moins 30 cm sous la dalle basse.

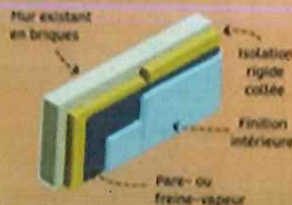
PRIVILÉGIER DES ISOLANTS OUVERTS AUX TRANSFERTS D'HUMIDITÉ

► Cela permet d'éviter que l'eau ne reste emprisonnée dans le mur.

► Si le terrain est humide, l'eau peut remonter dans les murs par capillarité, d'autant plus s'il est en pente. Il est alors impératif de ne pas bloquer cette eau dans le mur et de choisir des solutions adaptées : dalle étanche, enduit, pose d'isolants et enduits capillaires, pose d'un drain...

L'ISOLATION DES MURS PAR L'INTÉRIEUR (ITI)

ISOLATION COLLÉE



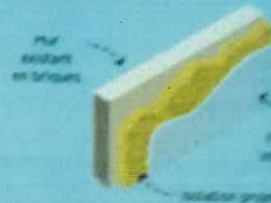
Avantages

- Choix de l'épaisseur d'isolant posé
- Bonne continuité thermique
- Facile et rapide à poser
- Densité élevée donc pas de tassement
- Une des isolations les moins onéreuses

Inconvénients

- La pose du réseau électrique susceptible de dégrader la continuité de l'isolant.

ISOLATION MAÇONNÉE OU PROJÉTÉE



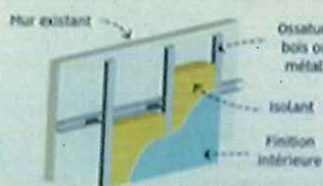
Avantages

- Rattrape les irrégularités du mur
- Bonne continuité thermique
- Possibilité de traiter l'étanchéité à l'air
- Ajoute de l'inertie thermique

Inconvénients

- Forte consommation d'énergie grise
- Gestion du réseau électrique
- Solution technique onéreuse et peu répandue

ISOLATION ENTRE OSSATURE



Avantages

- Rattrape les irrégularités du mur
- Bonne gestion du réseau électrique
- Traitement possible de l'étanchéité à l'air

Inconvénients

- Difficulté de traiter correctement la continuité
- Risque de tassement si le type d'isolant n'est pas adapté

LES POINTS DE VIGILANCE

UNE OSSATURE MÉTALLIQUE PEUT DÉGRADER LE POUVOIR ISOLANT

► La continuité thermique est indispensable pour éviter les ponts thermiques et les problèmes associés (déperditions et condensation).

METTRE EN PLACE UN ÉCRAN VAPEUR CONTINU

► Cela permet d'empêcher l'humidité du logement de dégrader l'isolation.

VENTILER LE LOGEMENT

► Cela évite que l'humidité ne se concentre aux jonctions (mur/dalle ou mur/rendu) quand l'isolation intérieure ne traite pas les ponts thermiques de planchers intermédiaires.

VEILLER À LAISSER UN VIDE TECHNIQUE ENTRE L'ISOLANT ET LE PAREMENT INTÉRIEUR

► Cela permet l'intégration des réseaux électriques ou de chauffage.

VEILLER À UTILISER UN ISOLANT SUFFISAMMENT DENSE

► Cela évite les risques de tassement.

► La densité rend également l'isolant pérenne et compense la perte d'inertie.

MAINTENIR UNE CONTINUITÉ CAPILLAIRE

► L'isolant doit être en contact avec le mur support pour faciliter la migration de vapeur d'eau et éviter qu'elle ne condense et qu'elle ne se stocke entre le mur et l'isolant.

TRAITER LES JONCTIONS DE L'ISOLANT AVEC LES MENUISERIES

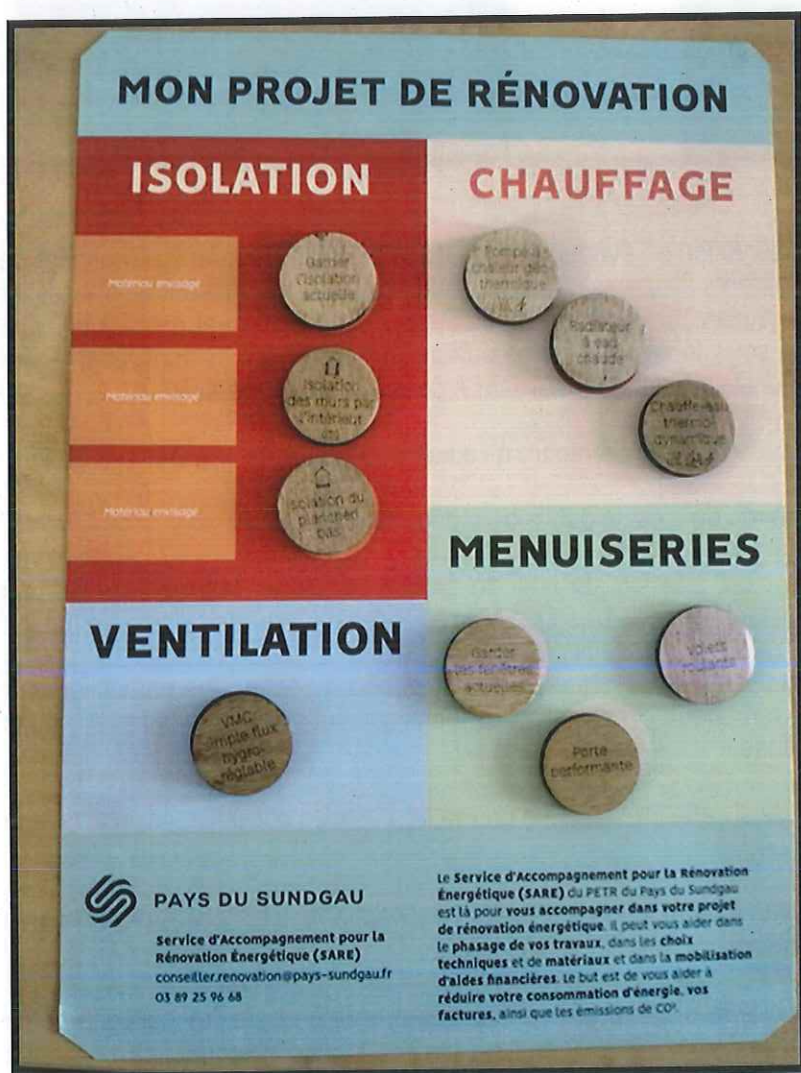
► Afin de conserver une continuité thermique, il est indispensable d'isoler les tableaux de fenêtres, ou bien d'installer les menuiseries au vu intérieur du mur.

Fiche « mon projet de rénovation »

Sur la fiche « mon projet de rénovation », on peut placer des piécettes qui reprennent les éléments de rénovation que la personne souhaite mettre en place à l'issue de la présentation de la mallette.

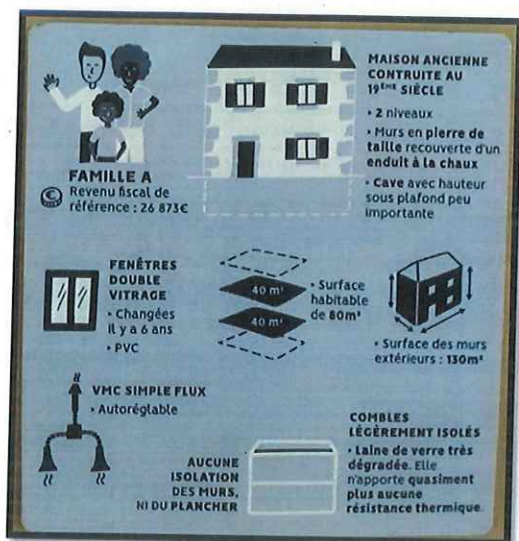
Le pétitionnaire et le conseiller peuvent prendre une photographie de cette fiche afin de voir très rapidement quels sont les éléments de rénovation qui ont été évoqués.

Il y a également le contact (E-mail et téléphone) pour facilement pouvoir joindre les conseillers en rénovation énergétique.



Jeu des scénarios de travaux

Un dernier jeu plus ouvert à la réflexion permet au jeune public d'établir une proposition de rénovation suivant un des cinq cas concrets présents dans la mallette. Ces cas reprennent des problèmes auxquels peuvent être confrontés des familles.



Monsieur Denis NASS conclut la présentation en évoquant le fait que PEDAGOV' est un outil qui offre de très nombreuses possibilités. Les différents éléments qui composent la mallette permettent de s'adresser à tous les publics, même les plus jeunes. Cela permet également d'avoir un visuel de ce que peut impliquer la rénovation énergétique sous toutes ses formes. Monsieur Denis NASS tient à remercier l'artiste et designer de la mallette, Monsieur Quentin SCANDELA pour son superbe travail.

Monsieur Denis NASS précise que cette mallette permettra à l'administré de mieux prioriser son projet.

Monsieur Antoine WAECHTER demande quel est le public cible de cet outil.

Monsieur Denis NASS indique que c'est à la fois un outil de simulation faciliter les arbitrages et les décisions des ménages mais aussi un outil de sensibilisation pour être utilisés dans les salons de l'habitat et les établissements scolaires. Il s'agit aussi d'associer les artisans à son utilisation puisque les ateliers pédagogiques ont montré que les artisans sont prêts à présenter et accompagner des particuliers sur leurs projets de rénovation. C'est ouvert à toutes les approches techniques et adaptés à tout public dans l'idée d'apporter les meilleures solutions.

Monsieur Fabien UHLMANN demande si cette présentation pourra être faite en conseil municipal, ce que lui confirme Monsieur Denis NASS.

Monsieur Denis NASS invite les maires à promouvoir l'outil et plus généralement le conseil délivré par le Pays du Sundgau auprès des administrés par les conseillers SARE.

Monsieur Pierre SCHMITT propose que la mallette puisse être soit présentée dans les collèges et les lycées, car c'est un outil pédagogique qui permet de se projeter dans des travaux d'économies d'énergies concrets.

Monsieur Denis NASS confirme l'intérêt de présenter l'outil avec ses fiches aux élèves du secondaire.

Monsieur Joseph-Maurice WISS demande quelle a été la durée de réalisation du projet.

Monsieur David RIGOULOT indique qu'il aura fallu 90 jours pour construire la mallette, mais que le temps de réflexion, les validations et les dossiers de financements auront pris une année.

Monsieur Denis NASS souhaite que la mallette soit présentée aux artisans.

Le Président précise que le Pays du Sundgau ne vend rien, qu'il n'appelle pas les administrés pour vendre la rénovation des bâtiments mais que c'est l'inverse, ce sont les habitants qui appellent le service.

Il précise qu'il a assisté à un atelier d'auto rénovation accompagnée et a été surpris du caractère très technique que nécessite une rénovation énergétique. Cette mallette permet aussi de visualiser les difficultés et de mieux les comprendre

Monsieur Denis NASS tient encore à remercier Robin BROGLE et Florian JUD de se mettre ainsi au service des sundgauviens.

VIII. Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - Coût / jour | 800 euros |
| - Coût / 1 demi-journée | 400 euros |
| - Coût horaire | 125 euros |

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- *De désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.*
- *D'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.*
- *D'approuver les tarifs de saisine du référent déontologue des élus*
- *D'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus qui figurera en annexe de la délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.*

**IX. Décision modificative n° 1 Budget Principal du Pays du Sundgau :
Régularisation d'écritures d'amortissement**

Le montant des amortissements concernant le schéma de cohérence territoriale - tranche 2017 d'une valeur de 18 641,90€ est supérieur au montant des immobilisations de 11,24€.

Les frais d'études concernant la faisabilité de lignes de cars express d'un montant de 14 220,00€ engagés en 2017, n'ont pas été suivis de travaux. Il convient d'apurer la situation en amortissant cette immobilisation sur 10 ans.

En vue de la régularisation de ces écritures, le Président propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal du Pays du Sundgau :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 422,00		7788	Produits exceptionnels divers	1 422,00
023		Virement à la section d'investissement	11,24	042	7811	Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	11,24
			1 433,24				1 433,24

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
040	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	11,24	021		Virement de la section de fonctionnement	11,24
20	2051	Concessions et droits similaires	1 422,00	040	28031	Frais d'études	1 422,00
			1 433,24				1 433,24

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- *D'approuver la réalisation de ces opérations d'ordre budgétaire pour l'année 2023 permettant de régulariser les écritures d'amortissement.*

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Il remercie les Déléguées et les Délégués présents pour leur participation active et leur souhaite un bel été.

Nicolas JANDER



Président du Pays du Sundgau

